

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 28 AVRIL 2023

**DELIBERATION N°CP2023-
04/4/24
DOSSIER N°5664**

SUBVENTIONS DÉPARTEMENTALES : SPORT

Etaient présents :

Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Mary-Line GEOFFRE, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Jean-Luc LEGER, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Thierry GAILLARD, Marie-Thérèse VIALLE, Bertrand LABAR, Isabelle PENICAUD, Armelle MARTIN, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN
Eric BODEAU à Mary-Line GEOFFRE
Hélène FAIVRE à Laurent DAULNY
Jean-Jacques LOZACH à Thierry BOURGUIGNON
Jérémy SAUTY à Valérie SIMONET
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX
Marinette JOUANNETAUD à Isabelle PENICAUD
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Collèges et de la Jeunesse et des Sports/Service Sports et Loisirs de Nature*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Christine BUNLON

OBJET : SUBVENTIONS DÉPARTEMENTALES : SPORT



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU la délibération n°CD2022-12/3/28 du 16 décembre 2022 relative au nouveau Schéma départemental du Sport 2023-2027
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2023-04/4/24 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

VU l'avis de la Commission CP - Vie collégienne, étudiante et Sports,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'attribuer au titre de l'exercice 2023, les subventions suivantes dans le domaine du sport :

Intitulé de la structure sportive	Subventions attribuées	Vote
Sports Athlétiques Marchois	4 000 €	30 pour – 0 contre – 0 abst
La Souterraine Basket Club	1 000 € exceptionnels	30 pour – 0 contre – 0 abs
Kayak Club Marchois	1 000 €	30 pour – 0 contre – 0 abs
Commune d'Evaux-les-Bains	10 000 €	30 pour – 0 contre – 0 abs
Creuse Oxygène	56 500 €	30 pour – 0 contre – 0 abs
Tour du Limousin Organisation	10 000 €	30 pour – 0 contre – 0 abs
Amicale nocturne cycliste Dun-le-Palestel	6 200 €	30 pour – 0 contre – 0 abs
Cercle Cycliste Mainsat-Evaux	10 000 €	30 pour – 0 contre – 0 abs
Guéret Equitation	1 000 €	30 pour – 0 contre – 0 abs
Entente Sportive Guéretoise	30 000 €	30 pour – 0 contre – 0 abs
Association Flipflap Club La Souterraine	500 € exceptionnels	30 pour – 0 contre – 0 abs
Judo Club Guérétois	500 €	30 pour – 0 contre – 0 abs
Amicale Motocycliste Creusoise	1 000 €	30 pour – 0 contre – 0 abs
Athlétic Trial Club St Christophe	1 000 €	30 pour – 0 contre – 0 abs
Vassivière Club Tout Terrain	2 000 €	30 pour – 0 contre – 0 abs
Enduro Club Aubussonnais	1 000 € + 1000 € exceptionnels	30 pour – 0 contre – 0 abs
ASPTT Guéret – section pétanque	500 €	30 pour – 0 contre – 0 abs
Lou Chami Bourganiauds	1 500 €	30 pour – 0 contre – 0 abs
Rugby Club Guérétois Creuse	30 000 € + 5 000 €	30 pour – 0 contre – 0 abs

Paddle Vassivière Club	1 500 €	30 pour – 0 contre – 0 abs
Guéret Team Tennis 23	500 €	30 pour – 0 contre – 0 abs
Société de Tir Sportif de Guéret	500 €	30 pour – 0 contre – 0 abs
E.S.C. Le Grand Bourg	500 € exceptionnels	30 pour – 0 contre – 0 abs

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer :

- les conventions spécifiques, se trouvant en annexe, avec la commune d'Évaux-les-Bains et les associations de l'Entente Sportive Guéretoise (football) et du Rugby Club Guéretois Creuse ;
- si nécessaire, les conventions à intervenir, selon le modèle présenté en annexe (notamment pour les associations bénéficiaires d'une subvention supérieure ou égale à 3 049 €) ;

Dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le budget départemental, chapitre 65, article 65748, fonction 326 et chapitre 65, article 657348, fonction 326.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET